

## **TITRE : Un début d'année très dynamique pour les conciliateurs**

**SOUS-TITRE : 19 conciliateurs ont déjà été recrutés entre Février et Mars**

**Chapô : 9 nouveaux conciliateurs ont prêté serment le 15 février 2021 et 10 l'ont fait le 29 mars**



Il s'agit toujours d'un moment important à la fois pour les intéressés mais aussi pour la cour d'appel.

Les audiences de prestation de serment des conciliateurs sont systématiquement présidées par le premier président.



Dans son discours de bienvenue, le premier président a remercié les conciliateurs pour leur engagement bénévole et a souligné le rôle de plus en plus important de la conciliation dans le règlement des litiges entre particuliers.

Les conciliateurs contribuent pleinement à l'œuvre de justice. Leur statut a été, au fil des années, clarifié et leurs missions ont été régulièrement renforcées. Elles s'inscrivent pleinement dans ce qu'il est convenu d'appeler la justice de proximité, au plus proche des justiciables.

Le premier président a, par ailleurs, tenu à rappeler aux nouveaux conciliateurs qu'un véritable dispositif d'accompagnement était mis à leur disposition : notamment le stage probatoire, préalable à leur nomination, et le MIFCJ (module d'initiation à la fonction de conciliateur de justice) mis en place par l'ENM qui est très attentive aux formations (initiales ou continues) dispensées à leur profit.

Il a également souligné le rôle très important de l'ACCAV -qui est présente à chaque prestation de serment- en particulier dans le cadre du processus de recrutement et de l'animation de réseau. Enfin, il a tenu également à saluer le travail de grande qualité réalisé par le service des conciliateurs de la cour d'appel.

Le serment des conciliateurs est le suivant :

**“JE JURE DE LOYALEMENT REMPLIR MES FONCTIONS AVEC EXACTITUDE ET PROBITÉ ET D'OBSERVER EN TOUT LES DEVOIRS QU'ELLES M'IMPOSENT”**

Prestation de serment du 15 Février 2021





Prestation de serment du 29 mars 2021



A la suite de chaque audience de prestation de serment, l'ACCAV organise une réunion d'accueil qui est précieuse pour chaque conciliateur. Le premier président tient à participer à ce moment de découverte et d'échanges, quand son agenda le permet.





Ces 19 nouveaux conciliateurs sont affectés dans les 4 départements du ressort et viennent donc renforcer l'effectif global de la cour d'appel qui compte désormais 151 conciliateurs.

A noter que la Direction des services judiciaires vient de publier son nouveau [guide pratique de la conciliation de justice](#) qui remplace donc le précédent qui datait de 2017. Il a notamment été mis en ligne sur le [site internet de la cour d'appel de Versailles / rubrique conciliateurs](#).

Une nouvelle preuve du dynamisme de la conciliation !